

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Portage de Repas

Ce document vous permettra d'être prélevé mensuellement pour votre facturation portage de repas à domicile. Celui-ci est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse suivante :

Communauté de communes Loué- Brûlon- Noyen
27 rue Rémy Lambert
72540 Loué

Intitulé de compte :

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la collectivité Communauté de Communes LBN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte, conformément aux instructions de la Communauté de Communes LBN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent - Prélèvement mensuel

Titulaire du compte à débiter

Nom Prénom : (*) _____

Adresse : (*) _____

Code postal : (*) _____

Ville : (*) _____

Pays : FRANCE

Identifiant Créancier SEPA : F R 1 4 Z Z Z 6 4 6 1 6 6

Nom : Communauté de communes LBN

Adresse : 27 rue Rémy Lambert

Code postal : 72540

Ville : LOUE

Pays : FRANCE

BIC (*)

IBAN (*)

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB, puis adresser l'ensemble au créancier

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :